

Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Projet d'extension du Parc d'Activités Economiques (PAE) des Jourdiés

Communauté de Communes du Pays Rochois et Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie portant la DUP pour le compte de la Communauté de communes du Pays Rochois

ADENDUM AU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboré à la demande du commissaire enquêteur

Addendum destiné à compléter le dossier soumis à enquête publique sans modification des pièces du dossier initial instruit



SOMMAIRE DE L'ADDENDUM

1. Objet et portée de l'addendum.....	5
2. Note n°1 : Historique du parc d'activité économique des Jourdiés et genèse du projet	6
3. Note n°2 : Présentation du projet de déchetterie envisagé sur la zone d'extension du PAE des Jourdiés	7

1. OBJET ET PORTEE DE L'ADDENDUM

Le présent addendum est établi à la demande du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'extension du PAE des Jourdiés faisant l'objet d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique avec Mise en Compatibilité (DUP MEC) et d'une enquête parcellaire.

Il a pour seul objet de compléter le dossier soumis à enquête publique par des éléments d'information supplémentaires. Il ne modifie ni la consistance du projet, ni les pièces du dossier initial instruit par les services de l'État.

Les pièces ajoutées par le présent addendum sont les suivantes :

- Note n°1 : Historique et genèse du projet ;
- Note n°2 : Présentation du projet de déchetterie envisagé sur la zone d'extension du PAE des Jourdiés ;

2. NOTE N°1 : HISTORIQUE DU PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUE DES JOURDIES ET GENESE DU PROJET

La zone d'activités économiques (PAE) des Jourdiés s'inscrit dans une stratégie de développement ancienne et cohérente sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny. La première implantation industrielle date de 1984, et le développement de la zone s'est poursuivi de manière progressive jusqu'en 2016.

Durant toute cette période, les exploitants agricoles ont continué à exploiter les terrains non bâtis, y compris à l'intérieur du périmètre du PAE, traduisant une cohabitation durable entre activités économiques et agricoles tant que les terrains n'étaient pas mobilisés.

Dès le POS approuvé le 3 janvier 1992, la commune a affirmé une double orientation : le développement maîtrisé des zones d'activités économiques et la préservation d'un environnement paysager et agricole de qualité, avec 888 ha d'espaces protégés sur 1 491 ha.

Ces orientations ont été confirmées et précisées par le PLU arrêté en 2013 puis approuvées le 19 avril 2017, dont le rapport de présentation et les orientations d'aménagement identifient la ZAE des Jourdiés comme un site économique structurant et prioritaire tout en restituant environ 140 ha aux zones agricoles et naturelles à l'échelle communale.

L'intérêt stratégique de la zone d'extension du PAE des Jourdiés et son inscription dans le SCoT et le PLU de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny n'ont jamais fait l'objet d'opposition lors des différentes phases de concertation et/ou recueil d'observation lors des enquêtes publiques.

À l'échelle intercommunale, les 9 communes de la CCPR ont validé, dans le cadre du SCoT, le principe consistant à concentrer le développement économique sur une zone d'activités unique et structurante, afin de limiter le mitage et le développement diffus des zones d'activités sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie s'est traduite par une restitution d'environ 250 ha à l'agriculture à l'échelle de la CCPR, confirmant une volonté partagée de préservation du foncier agricole.

L'extension du PAE des Jourdiés, anticipée de longue date dans les documents d'urbanisme, sera réalisée en plusieurs tranches successives. Ce phasage permettra le maintien de l'exploitation agricole des terrains tant qu'ils ne seront pas nécessaires aux projets économiques.

3. NOTE N°2 : PRESENTATION DU PROJET DE DECHETTERIE ENVISAGE SUR LA ZONE D'EXTENSION DU PAE DES JOURDIES

Le territoire de la Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR) connaît depuis plusieurs années une croissance démographique soutenue, comprise entre 1,5 % et 2 % par an, traduisant un fort dynamisme résidentiel et une attractivité confirmée.

Dans ce contexte, la CCPR a souhaité, à compter de l'année 2023, engager une réflexion sur l'implantation d'une seconde déchetterie intercommunale destinée à améliorer le service rendu aux usagers.

Le site pressenti se situe sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, correspondant au deuxième secteur de densité du territoire intercommunal. Le projet est envisagé sur une surface d'environ 6 750 m² classée en zone AUx, correspondant à une partie de la parcelle cadastrée AL003, propriété de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, située au sein de la zone d'extension du PAE des Jourdiés, à environ 7 kilomètres de la déchetterie existante de La Roche-sur-Foron.

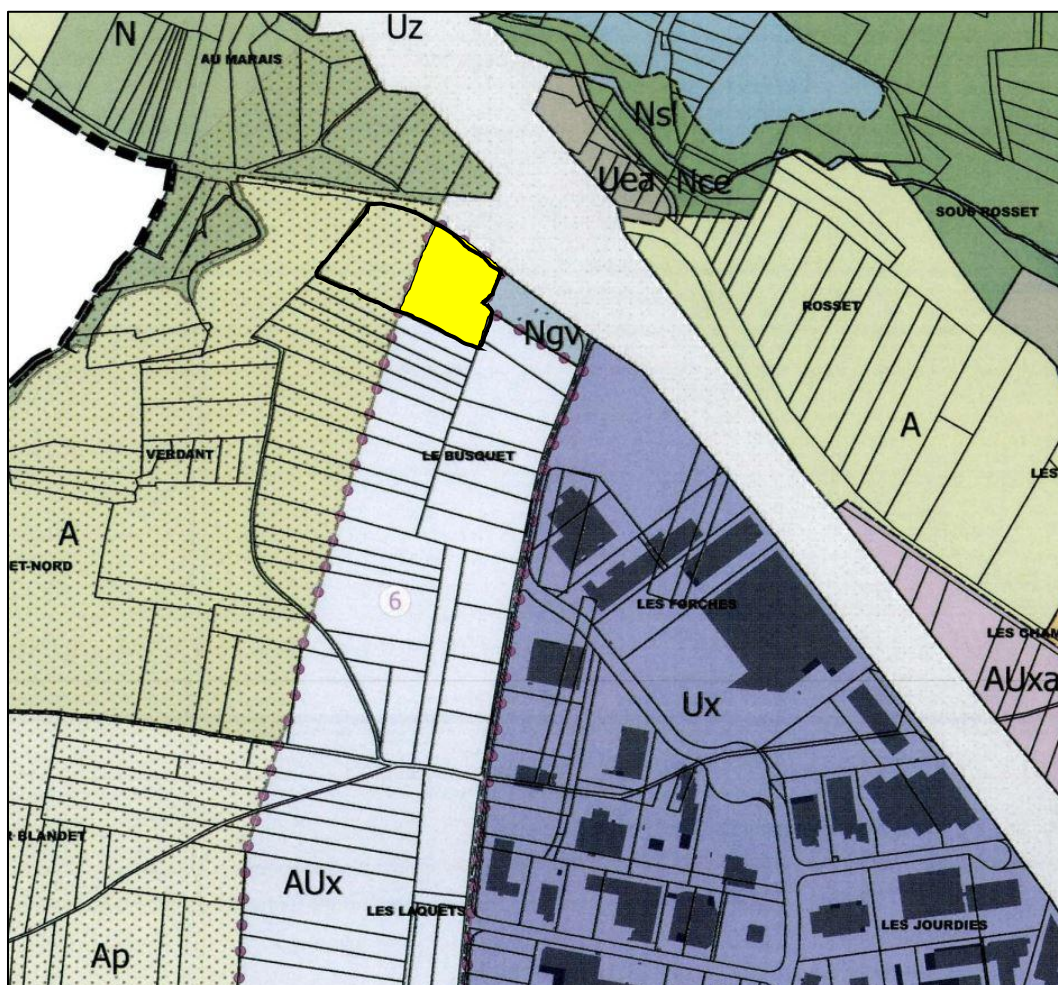


Figure 1: Situation projet déchetterie

En mars 2023, plusieurs scénarios d'aménagement ont été présentés aux élus par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. À l'issue du comité de pilotage, les élus se sont prononcés en faveur d'un projet de déchetterie à plat, avec un accès direct envisagé depuis la Route des Lacs au nord de la parcelle.



Figure 2: Scénario Déchetterie « A PLAT » avec accès Nord - mars 2023

Pour des raisons de sécurité routière, cet accès n'est pas autorisé par le Conseil départemental de Haute-Savoie.

Le site étant compris dans le périmètre d'extension du PAE des Jourdiés et concerné par l'Orientations d'Aménagement et de Programmation en cours de mise en compatibilité, le calendrier de la DUP MEC relative à l'extension du PAE a prévalu sur le projet de déchetterie, lequel a été mis en attente dans l'attente de l'aboutissement de la procédure.

En parallèle, un projet distinct d'abattoir départemental de Haute-Savoie a été fléché dans le même secteur sur une parcelle attenante. Dans le cadre de la réflexion sur le plan d'aménagement d'ensemble de la zone, il est apparu opportun d'envisager la création d'un accès commun aux deux équipements publics.

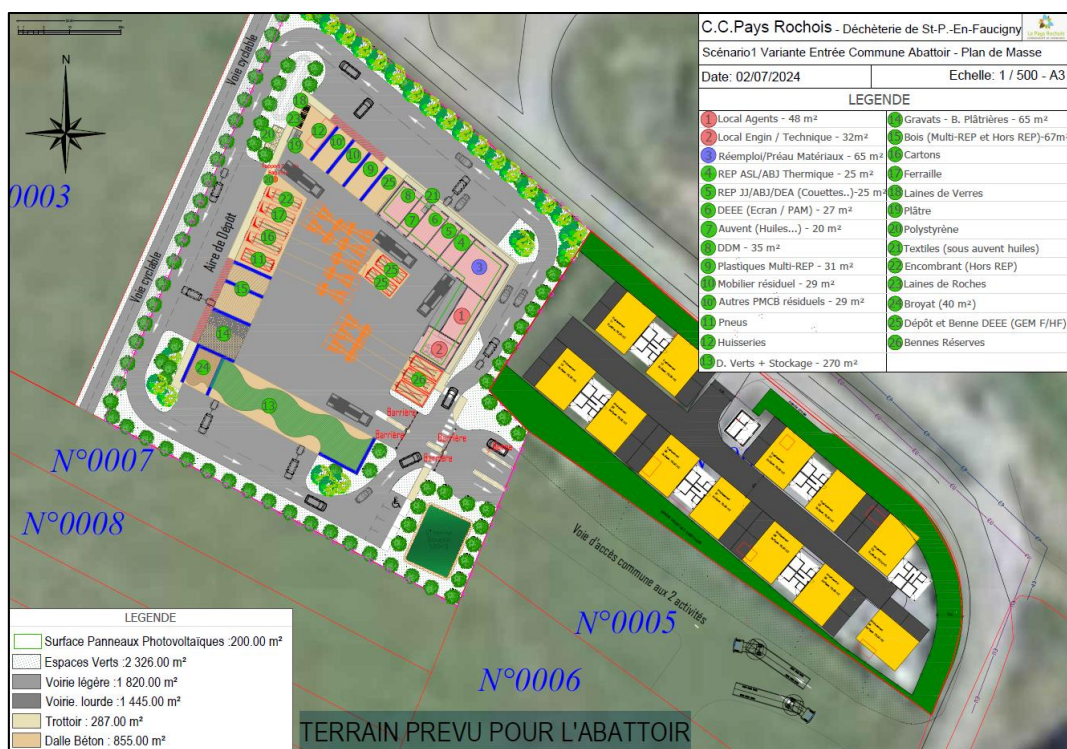


Figure 3: Scénario Déchèterie « A PLAT » avec accès Est commun abattoir – 2024

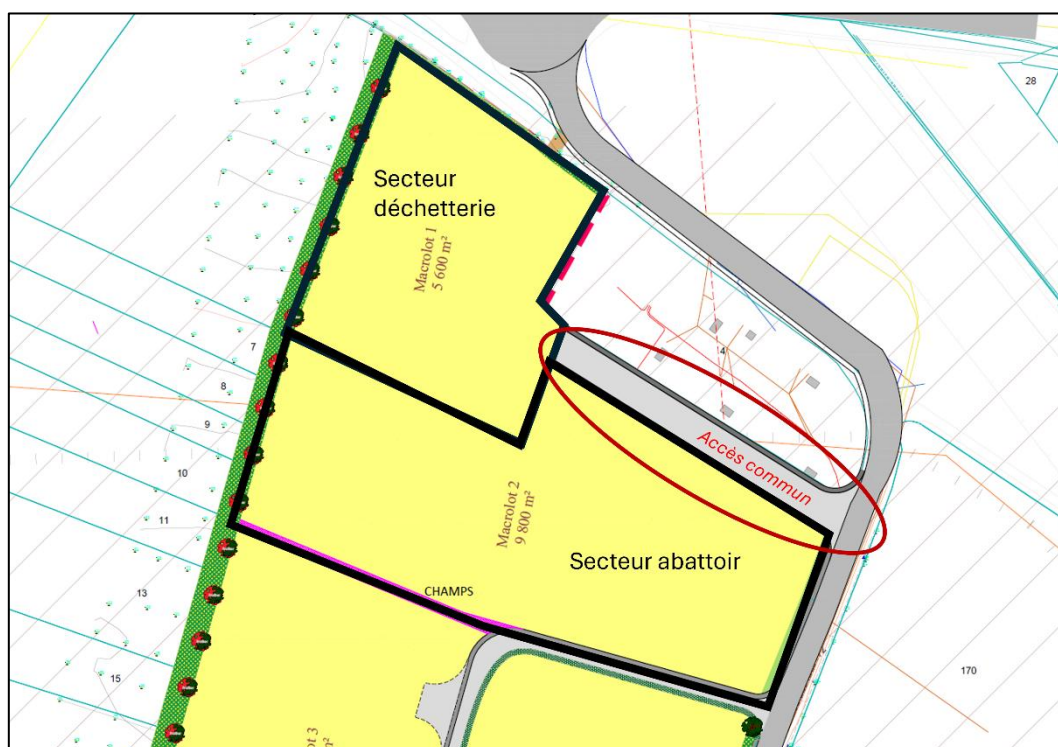


Figure 4: Accès commun - Extrait du plan d'aménagement de l'extension du PAE des Jourdiés

La réalisation de cet accès est conditionnée à l'avancement de la procédure de DUP et aux démarches foncières nécessaires.

Il est rappelé que le projet de déchetterie constitue une opération distincte, qui fera l'objet, le cas échéant, de procédures et d'autorisations spécifiques. La présente enquête publique ne porte pas sur l'autorisation du projet de déchetterie en tant que tel, mais uniquement sur la procédure d'utilité publique relative à l'extension du PAE des Jourdiès.